A Schirmeck,
le MEMORIAL de l'ALSACE MOSELLE
présente

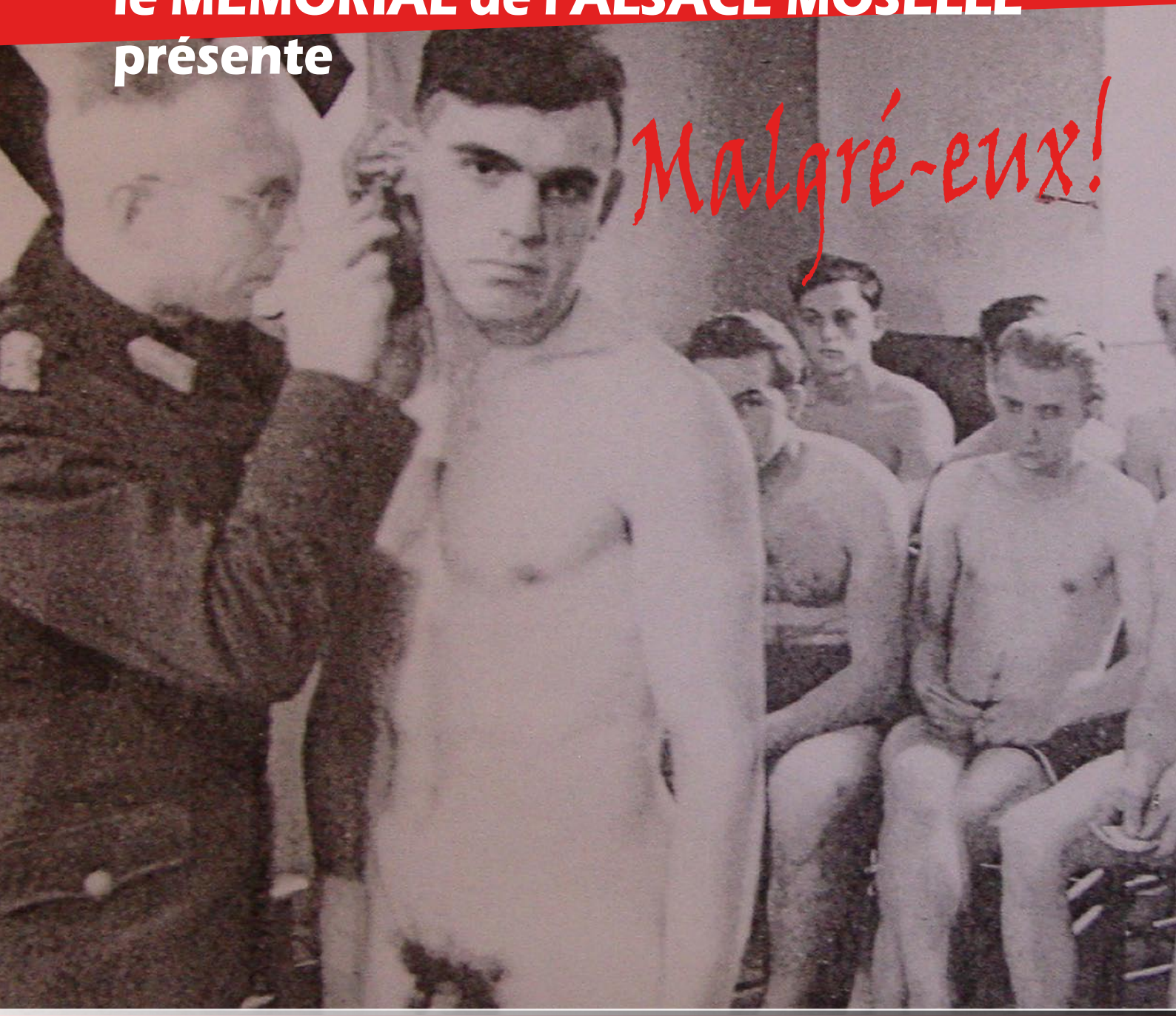

DOSSIER DE PRESSE

EXPOSITION

5 octobre / 30 décembre 2012

L'INCORPORATION DE FORCE

en EUROPE

Un travail de recherches remarquable à partir d'archives françaises, belges, luxembourgeoises, slovènes, polonaises, allemandes. Des documents inédits....

MORCEAUX CHOISIS...

Lors de la création de la Wehrmacht en 1935, la loi allemande limita le service militaire obligatoire aux "Reichsdeutsche" (Allemands citoyens du Reich). Il n'est donc juridiquement pas possible d'imposer la conscription aux populations nouvelles annexées, sans leur octroyer au préalable la citoyenneté allemande. Pour y parvenir, les autorités allemandes sélectionnent une partie de ces populations et les élèvent au statut de "Volksdeutsche" (Allemands de souche) en s'appuyant sur des critères raciaux, comme l'origine des grands-parents, ou culturels, comme la langue pratiquée. Ce statut les soumet soit directement à l'obligation du service militaire soit indirectement, en leur conférant la citoyenneté allemande, pleine ou "auf Widerruf" (à titre révocable) selon leur degré de fiabilité. Une fois incorporé dans la Wehrmacht, les jeunes hommes acquièrent automatiquement la citoyenneté allemande, tout en conservant leur citoyenneté préalable.

Conseil de révision au Luxembourg, date inconnue. (DR)

Se battre dans la résistance ou les armées alliées...

Groupe de réfractaires luxembourgeois dans leur cachette, à Eischen, date inconnue. (Coll. Photothèque de la Ville de Luxembourg - Marcel SCHROEDER)

« Aux armes ». Affiche de Nikolaj Pirnat appelant à la révolte armée pour la libération d'une Yougoslavie communiste, 1944. (Coll. National Museum of Contemporary History, Slovenia - Zgrabimo za orozje vsi)

A partir de 1939, le IIIe Reich profite de ses victoires militaires pour mettre à bas le traité de Versailles et renouer avec l'ancienne idée d'une « Grande Allemagne ».

Malgré l'absence de traités internationaux, différents territoires frontaliers sont annexés, notamment l'Ouest de la Pologne, l'Est de la Belgique, le Luxembourg, le Nord-est de la France et le Nord de la Yougoslavie.

Au nom de l'Histoire ou de la langue, leurs habitants font l'objet d'une stricte politique de germanisation et de nazification, allant jusqu'à l'imposition du service militaire obligatoire dans l'armée allemande.

Le parcours de ces "*Beutedeutsche*" (Allemands du butin) dans la Wehrmacht est complexe et marque profondément leur conscience et celle de leur famille.

A partir de photos exceptionnelles, inédites, provenant des archives de tous ces territoires annexés, l'exposition montre des hommes, soumis ou insoumis, aux parcours semblables ou différents, morts au front ou exécutés par les Nazis. D'autres, reviennent mais durablement meurtris.

CONTACT PRESSE MEMORIAL : 03-88-47-45-50
Barbara HESSE
bhesse@memorial-alsace-moselle.com
Sabine BIERRY
sabine.bierry@wanadoo.fr